

COMMUNE DE DESERTINES CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 9 juin 2023

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Absent : 0

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 12 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mmes & MM. LESTAS B- BRICHET M - LODE D - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - DESHAYES C - - FOURMOND R - LEBLANC H.

Absent et excusé : M. ANFRAY A

M. Dominique LODÉ a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Elections Sénatoriales :

- Désignation des délégués et suppléants

N°2023-26– Election du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Acte transmis en préfecture le 19 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à douze heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. LESTAS, Maire.

Etaient présents : Mmes & MM. BRICHET M - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - LODÉ D - DESHAYES C - FOURMOND R - LEBLANC H.

formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etait absent excusé: M. ANFRAY A

M LODÉ Dominique est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire, M. LESTAS, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mmes MM FOURMOND R- RETE J - BRICHET M - LEROYER S

Il est rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

Il est proposé au conseil municipal de :

- ✓ Procédé à l'élection d'un délégué en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin secret majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour si le candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Est candidat :

- M.LESTAS Bruno.....

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Est élu :

- M. LESTAS Bruno soit 9 suffrages obtenus et a déclaré accepter le mandat de délégué.

Par conséquent est élu délégué pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

✓ Procédé à l'élection des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin secret majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour si le candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés. La majorité absolue est égale, si le nombre des suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés. Si le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Sont candidats :

- Marie BRICHET
- Dominique LODÉ
- Isabelle JEANNEAU

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Sont élus :

- Marie BRICHET soit 09 suffrages obtenus et a déclaré accepter le mandat de suppléant.
- Dominique LODÉ soit 09 suffrages obtenus et a déclaré accepter le mandat de suppléant.
- Isabelle JEANNEAU soit 9 suffrages obtenus et a déclaré accepter le mandat de suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45

COMMUNE DE DESERTINES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>	<u>Page</u>
2023-26	Election du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs	Page 16

<u>Classification</u>	<u>correspondance</u>	<u>délibération</u>
5.1	Institutions et vie politique	Election du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le secrétaire de séance

Le Maire